



Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17/02/2026
ID : 013-211300447-20260216-DEC_2026_21-AU

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2026/21

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société EMS INFORMATIQUE pour un abonnement annuel Educabox et filtrage site internet pour les postes informatiques des écoles de la Commune de Grans

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la Décision Municipale n° 2025/32 portant approbation de l'offre de la société EMS INFORMATIQUE pour un abonnement annuel Educabox et filtrage site internet pour les postes informatiques des écoles de la Commune de Grans,

Vu la proposition DV245154 faite par la société EMS INFORMATIQUE et enregistrée en Mairie le 12 février 2026,

Considérant la nécessité de renouveler l'abonnement pour un an à une Educabox afin de protéger les sites internet des postes informatiques des écoles de la Commune de Grans à compter du 09 avril 2026,

Considérant que la société EMS INFORMATIQUE propose une offre économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition de la société EMS INFORMATIQUE, sise 8 Ronde des Florins – ZAC des Cognets Sud – 13800 ISTRES, pour un montant de deux cent trente-six euros Hors Taxes (236,00 € HT), soit un montant de deux cent quatre-vingt-trois euros et vingt cents Toutes Taxes Comprises (283,20 € TTC).

Article 2 :

Le renouvellement de la licence prendra effet pour la période du 30/04/2026 au 30/04/2027.

Article 3 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

Fait à GRANS, le 16 février 2026

Publié le 17/02/2026

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 17/02/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

8 Ronde des Florins
Zac Des Cognets Sud
13800 ISTRES
N° Siret : 39522847100029
N.A.F. : 4651Z
N° intracommunautaire :FR08395228471

MAIRIE DE GRANS

BOULEVARD VICTOR-JAUFFRET

13450 GRANS

Téléphone : 04.42.411.336
Télécopie : 04.42.55.75.03

Devis

Cher Client,

Nous avons bien reçu votre demande de devis et nous vous en remercions.
Nous vous prions de trouver ci-dessous nos meilleures conditions.

DEVIS N°	DATE	REFERENCE	PAGE N°
DV245154	11/02/26	RENEW EducAbox	1

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant HT
P	Abonnement annuel aux Màj logicielle EducAbox P25 ou P20 Période 30/04/2026 au 30/04/2027	1.00	71.00	71,00 €
P	Module de Filtrage des URL Olfeo pour EducAbox P25/P20 - 1 an	1.00	165.00	165,00 €

Votre Interlocuteur : **Thibaut**
thibaut@emsinformatique.com

La durée de validité de l'offre est de 2 semaines.

Total HT	236,00 €
Total TVA	47,20 €
Total TTC	283,20 €

Le Maire, Philippe LEANDRI

dûment habilité par décision n°2026/21 du 16/02/2026

Conditions de règlement : 283,20 € 12/04/26
Société Générale MARTIGUES : Code Banque : 30003 Code Guichet : 01245 Cpte : 00020562454 Clé : 74
IBAN FR76 3000 3012 4500 0205 6245 474 - BIC SOGEFRPP